

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°18 du 29 mai 2009

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°38

DÉCISION N° 0-25357-2009/DEF/CEMM
portant parrainage d'une unité de la marine nationale.

Du 30 avril 2009

CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE.

DÉCISION N° 0-25357-2009/DEF/CEMM portant parrainage d'une unité de la marine nationale.

Du 30 avril 2009

NOR D E F B 0 9 5 0 9 5 0 S

Référence :

Note-circulaire n° 195/DEF/CEMM/CAB du 15 mars 1994 (BOC, p. 2703. ; BOEM 143.7)

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 143.7

Référence de publication : BOC N°18 du 29 mai 2009, texte 38.

Le parrainage de la flottille 36 F par la ville de Chamalières (Puy-de-Dôme) est agréé.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'amiral,
chef d'état-major de la marine,*

Pierre-François FORISSIER.